



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 30 JUIN 2015 À 18 HEURES 30

**N° 4 - 110 / 2015 : ASSAINISSEMENT : TARIFS DES REDEVANCES
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMMUNE DU
SÉQUESTRE**

L'An Deux Mille Quinze, le 30 juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 30 juin 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Gisèle DEDIEU), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Marie-Louise AT), Philippe BONNECARRÈRE, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Pierre DOAT (pouvoir de Najat DELPEYRAT), Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membre suppléant présents votant : Monsieur Philippe GRANIER

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Gisèle DEDIEU (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jean-Michel BOUAT (pouvoir à Steve JACKSON), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Sarah LAURENS, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Claude JULIEN, Hélène MALAQUIN.

Membres suppléants : Mesdames, monsieur, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

Présents : 47

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 JUIN 2015**N° 4 - 110 / 2015 : ASSAINISSEMENT : TARIFS DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMMUNE DU SÉQUESTRE**

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction générale
Finances et budget

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

L'augmentation à 1,319 euros HT le m³, tarif applicable à partir du 1^{er} juillet 2015, hormis pour 4 communes dont les tarifs actuels sont supérieurs vient d'être soumise à l'approbation du présent conseil.

Ce tarif harmonisé est proportionnel : aucune part fixe ne sera désormais réclamée.

Or, depuis 2008, la commune du Séquestre applique à titre expérimental des tarifs progressifs sur la part collective de l'assainissement et souhaite maintenir cette structure tarifaire.

Le maintien de ce tarif progressif doit permettre néanmoins à l'agglomération de percevoir le même montant total de recettes que s'il n'y avait pas de progressivité et seule application du nouveau tarif harmonisé à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération.

Pour y parvenir en maintenant les tranches tarifaires de la part collective existante, les tarifs avaient été revus en janvier 2013 comme suit :

Commune	TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTE + TRAITEMENT 2013 Part proportionnelle en € HT/m ³
Part de 0 à 30 m ³ /an	0,66 €
Part de 31 à 60 m ³ /an	0,95 €
Part de 61 à 100 m ³ /an	1,11 €
Part de 101 à 150 m ³ /an	1,37 €
Part de 151 à 200 m ³ /an	1,62 €
Part au-delà de 200 m ³ /an	1,87 €

Compte tenu :

- des diminutions de volumes consommés sur la tranche la plus élevée de la commune du Séquestre, non compensés par les redevances perçues sur les autres tranches volumiques,
- de la nécessité d'augmenter le tarif de la redevance d'assainissement communautaire,

La recette supplémentaire attendue étant de 10 548 euros HT sur la base des volumes consommés connus par tranche volumique en 2014, il est proposé d'augmenter les tarifs comme suit :

Commune	TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT A compter du 1 ^{er} juillet 2015 Part proportionnelle en € HT/m ³
Part de 0 à 30 m ³ /an	0,77 €
Part de 31 à 60 m ³ /an	1,11 €
Part de 61 à 100 m ³ /an	1,30 €
Part de 101 à 150 m ³ /an	1,60 €
Part de 151 à 200 m ³ /an	1,90 €
Part au-delà de 200 m ³ /an	2,19 €

Cette redevance est applicable à tous les usagers du service d'assainissement collectif communautaire. Sont usagers toutes les personnes raccordées au réseau d'assainissement sur le territoire de la communauté pour le déversement de leurs eaux usées.

Conformément aux dispositions réglementaires, la redevance d'assainissement communautaire des établissements industriels ou assimilés est affectée par l'application de coefficients correctifs. Ceux-ci sont fixés par les conventions particulières de rejet établies au profit de chaque établissement.

Je vous propose d'inscrire les recettes correspondantes au budget annexe communautaire de l'assainissement collectif, chapitre 70, article 7061.

Le montant de l'assainissement communautaire sera notifié à chaque commune. Il sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général de collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 ;

Vu la délibération communautaire portant sur les redevances d'assainissement collectif du 3 juillet 2012,

Vu l'avis favorable du bureau du 16 juin 2015,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de poursuivre l'expérimentation de tarifs à tranches progressives de la redevance assainissement pour la commune du Séquestre avec adaptation des tarifs à l'évolution des volumes consommés à compter du 1^{er} juillet 2015 en les fixant comme suit :

Commune	TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT A compter du 1 ^{er} juillet 2015 Part proportionnelle en € HT/m ³
Part de 0 à 30 m3/an	0,77 €
Part de 31 à 60 m3/an	1,11 €
Part de 61 à 100 m3/an	1,30 €
Part de 101 à 150 m3/an	1,60 €
Part de 151 à 200 m3/an	1,90 €
Part au-delà de 200 m3/an	2,19 €

DIT QUE les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe de l'assainissement collectif au chapitre 70 – article 7061.

Pour extrait conforme,
Fait le 30 juin 2015,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE

